

# Vade-mecum identité numérique

Quelques conseils pour maîtriser son identité numérique et respecter celle des autres ....



# Quelques conseils pour maîtriser son identité numérique et respecter celle des autres ... 1

## Préserver ses données privées

- On est parfois moins discret sur sa vie privée en ligne que dans la vie réelle.
- Lors de l'inscription sur un site de jeu ou un réseau social, il n'est pas nécessaire de donner sa vraie identité, ni son âge ni le nom de sa ville et de son école, ses musiques ou livres préférés, les lieux visités...



<http://phildecressac.canalblog.com/archives/2012/03/29/23882646.html>



# Quelques conseils pour maîtriser son **4** identité numérique

## Gérer ses paramètres de confidentialité

- Limiter au maximum les accès à votre profil sur les réseaux sociaux (Facebook : paramétrer la visibilité de son compte à des « amis uniquement »)
- **Snapchat** : N'oubliez pas que vos photos peuvent être captées!!



Jacques Azam. (©Milan Presse)



# Quelques conseils pour maîtriser son identité numérique et respecter celle des autres ... 2

## Respecter sa vie privée et celle des autres

- Sur Internet et les téléphones, on se met facilement en scène : photos suggestives, vidéos des moments d'intimité **sans forcément avoir conscience de la taille de l'audience.**
- **Prenez l'habitude de demander à la personne concernée avant de diffuser une information qui la concerne.**



Dessin de Martin Vidberg



# Quelques conseils pour maîtriser son identité numérique et respecter celle des autres .... 3

## Sécuriser son mot de passe

- Entre amis, on s'échange souvent les identifiants internet. En cas de conflit, la connaissance de ces informations facilite une vengeance qui peut passer par l'usurpation d'identité.
- Un mot de passe doit rester strictement **privé et confidentiel**. A la fin de chaque utilisation, il faut **penser à se déconnecter de sa session**, y compris sur les téléphones portables.



Albaniaman



# Quelques conseils pour maîtriser son identité numérique et respecter celle des autres .... 6

## Que dit la Loi?

Bien que le cyber-harcèlement ne soit pas une infraction réprimée en tant que telle par la loi française, l'auteur d'actes accomplis à cette fin est susceptible de voir sa responsabilité engagée sur le fondement du Droit civil, du Droit de la presse ou du Code pénal.

Par exemple :

- **Une injure ou une diffamation publique** peut être punie d'une **amende de 12.000€** (art. 32 de la Loi du 29 juillet 1881).
- Pour le droit à l'image, la peine maximum encourue est **d'un an de prison et de 45.000 € d'amende** (art. 226-1, 226-2 du Code pénal).
- **L'usurpation d'identité** peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende (art. 226-4-1 du Code pénal).
- **La diffusion de contenu à caractère pornographique d'un mineur** est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000€ d'amende.



# En conclusion :



## Sources :

- Que faire? Faire face au cyberharcèlement. In Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *Non au harcèlement* [en ligne]. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2016 [consulté le 07/04/2017]. Disponible sur <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/faire-face-au-cyberharcèlement/>
- La loi pour une République numérique est promulguée. In Le portail de l'économie et de la finance. *Economie.gouv* [en ligne]. Ministère de l'économie et de la finance, 28/11/2016, [consulté le 07/04/2017]. Disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/republique-numerique>

